

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2022

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 436)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 538

présenté par

M. Castellani, M. Jean-Louis Bricout, M. Colombani, Mme Descamps, M. Lenormand,
M. Mathiasin, M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier, M. Saint-Huile et M. Taupiac

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 61, insérer l'alinéa suivant :

« L'État engagera une réflexion en partenariat avec la collectivité de Corse afin de déployer une nouvelle base pour les Canadair en Haute-Corse. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à demander au Gouvernement le déploiement d'une nouvelle base pour les Canadair sur le territoire de la Collectivité de Corse.

Face à l'intensité des incendies sur l'île, il est plus que jamais nécessaire de renforcer le dispositif aérien de lutte contre les feux de forêt, ainsi, cet amendement propose au ministère de l'intérieur d'engager les moyens nécessaires à la création d'une nouvelle base en Haute-Corse, plus précisément à Bastia.